

## Ruanda

Alors que le Ruanda lui-même est resté stable en 2007, les autorités ruandaises ont continué à travailler avec leurs homologues de la République Démocratique du Congo (RDC) pour gérer la question des rebelles rwandais qui maintiennent des bastions en RDC. Les rebelles de la *Force Démocratiques de la Libération du Rwanda* se composent de ce qui reste de l'armée rwandaise et des milices ethniques Hutu, accusés du génocide de 1994. Ils restent actifs principalement dans les régions du Nord et du Sud Kivu de la RDC où des peuples autochtones vivent au sein de la population locale. Des attaques sporadiques de civils et des affrontements entre les rebelles et les autorités du RDC ont continué à avoir lieu tout au long de l'année.

En Novembre 2007, les deux pays ont signé un accord dans lequel la RDC accepte de préparer un plan détaillé pour le désarmement et le rapatriement des Hutus rwandais au 1<sup>er</sup> Décembre. La RDC a aussi accepté de transférer les suspects du génocide rwandais et de crimes de guerre soit au Rwanda, soit au *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*. En retour, le Rwanda - accusé de supporter les groupes rebelles congolais - a accepté de ne soutenir aucun groupe armé dans l'Est de la RDC et de les empêcher de franchir sa frontière dans quelque direction que ce soit.

### Lois foncières

Le processus de réforme foncières s'est poursuivi tout au long de 2007. La phase pilote s'approche davantage de la finalisation, notamment en ce qui concerne la démarcation et l'enregistrement des parcelles de terrain ainsi que l'enregistrement des différents. Malgré le fait que tout se passait bien, des inquiétudes ont été soulevées par rapport à l'impact que pourrait avoir l'enregistrement de terrains faisant suite aux droits fonciers/territoriaux des femmes et en ce qui concerne la méthodologie employée pour déclarer les différents. La redistribution aux « pauvres » des terres « arrachées » par des militaires et administrateurs locaux, en particulier dans la Nord-Est du pays, a néanmoins commencé même si des points d'ombres subsistent dans la manière dont les bénéficiaires sont sélectionnés. Des questions subsistent aussi sur la mise en place de la politique agricole, notamment dans les zones marécageuses. Les marécages ont en effet rapidement été convertis en zones de cultures par exemple de riz, maïs et canne à sucre aux dépens de leurs accès et utilisations habituels, notamment par les autochtones Batwa.

### Proscription de la peine de mort

Le Rwanda a proscrit la peine de mort ce 25 Juillet 2007, un événement qui a été acclamée par les défenseurs des droits de l'Homme et la communauté internationale. Non seulement c'est une avance en matière de droits de l'Homme au Ruanda, mais cet événement a aussi donné naissance à l'espoir de voir les pays qui accueillent des suspects de génocide d'accélérer leur transfert à Kigali pour qu'ils soient poursuivis en justice. Avant les réformes légales, les pays comme la Belgique, le Canada, le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse refusaient d'extrader les suspects liés au génocide de 1994 de peur de les voir exécutés après leurs procès au Rwanda.

## **La CAURWA change de nom**

Dans la continuité de sa position stricte post-génocide de ne faire aucune référence aux ethnies au Rwanda et de statuer que tous les Rwandais sont autochtones, le gouvernement rwandais a finalement forcé la principale organisation Twa, la Communauté des Autochtones Rwandais ou CAURWA à changer son nom et statuts. Le gouvernement lui a demandé d'enlever toutes ses références aux termes « autochtone » et « batwa » et tout autre terme lié afin d'obtenir l'enregistrement permanent en tant qu'ONG et pouvoir continuer ses activités vitales de soutien à la communauté Twa. Après des années de bataille pour conserver son nom et son identité, l'organisation a estimé ne pas avoir d'autre choix que de modifier son nom afin d'obtenir l'enregistrement permanent si nécessaire du Ministère de la Justice afin d'obtenir des fonds et de réaliser son travail sans interruptions continues et incertitudes. Le nom « *Communauté des Potiers Rwandais* » ou COPORWA a été accepté par ses membres et la COPORWA a légalement été enregistrée en Octobre 2007. Même si tous les Twa du Rwanda ne sont pas potiers et que tous les potiers ne sont pas Twa, plus de 90% des Twa travaillent dans la poterie et c'est un art largement associé aux Twa. Néanmoins, les Twa sont concernés par bien plus de sujets que la poterie et cette incursion dans leur liberté d'association et d'expression accentue leur longue marginalisation au Rwanda. Dans un pays dominé par les Hutu et les Tutsi, les Twa risquent de devenir encore plus invisibles si leur seule condition de Twa ne peut être soulignée et si des mesures spéciales ne sont pas prises pour remédier aux injustices historiques et actuelles particulières auxquelles ils sont confrontés en vertu de leur ethnicité.

## **Des efforts pour améliorer la situation dramatique des Twa**

CAURWA/COPORWA a continué son travail sur les moyens de subsistance, sur l'éducation et sur les droits de l'Homme tout au long de 2007, et a continué à percevoir un certain financement du gouvernement en lien avec leurs programmes sociaux pour les communautés Twa, qui concernent notamment l'éducation, la santé et le logement. Ces programmes initiés en 2005 partiellement en réponse aux résultats de l'étude réalisée par la NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*) à travers le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (*African Peer Review Mechanism, APRM*). Malheureusement les programmes n'ont pas été aussi solides qu'espéré à l'origine. Par exemple, beaucoup de Twa ont été confrontés à de sévères discriminations lorsqu'ils ont essayé d'acquiescer des cartes d'assurance sociale des autorités locales et pas moins de 60% des Twa sont restés sans carte durant 2007. En Septembre 2007, 15 maisons avaient été bâties pour des familles Twa et cinq autres étaient en construction. Les autorités du district n'ont seulement payé qu'un semestre de frais scolaires pour les étudiants Twa faisant des études secondaires en 2007.

Avec le support d'IWGIA, l'organisation a enregistré des émissions de radio hebdomadaires avec des débats en direct entre des personnes Twa et des représentants des autorités nationales, provinciales et locales. Lors de ces émissions, on présentait aussi les programmes du CAURWA/COPORWA ainsi que la situation et les problèmes des communautés Batwa. Ces émissions radio ont été réussies en termes de sensibilisation et de création de dialogue. La CAURWA/COPORWA a prévu de continuer cette programmation radio en 2008.

Le projet potier « *Dancing Pots* » (Les pots dansants), une initiative de COPORWA et du *Forest Peoples Programme (FPP)*, a continué d'améliorer les conditions de vie des potiers Twa et à réduit leur exclusion sociale en les aidant à monter une entreprise de commerce équitable d'objets d'art. Un financement conséquent du *Big Lottery Fund* de la Grande

Bretagne en 2007 a permis la mise en place d'un nouveau plan d'action de quatre ans visant à augmenter la capacité de production des potiers ainsi que leurs compétences et à élargir leur accès aux marchés nationaux et internationaux.

### **Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples**

Le huitième rapport du Rwanda à la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples a été examiné à la 42<sup>ème</sup> session plénière de la Commission en Novembre 2007. Dans son rapport et lors de sa présentation, le Rwanda a nié expressément l'identification des Twa comme peuple autochtone, les qualifiant de groupe « marginalisé » ou « vulnérable » sans adresser la spécificité de leur lugubre situation vis-à-vis des droits de l'homme dans le pays. La COPORWA a soumis un rapport officiel sur la situation des autochtones Twa au Rwanda et, avec le soutien de l'ONG anglaise *Forest Peoples Programme*, a pris part à la session. Ils sont intervenus oralement et la Commission a ensuite posé différentes questions sur les Twa à la délégation du gouvernement rwandais. Les observations finales de la Commission sont attendues.

Le directeur de la COPORWA, Mr Kalimba Zephyrin, a continué son rôle de membre du Groupe de Travail de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Populations/ Communautés autochtones, dont le travail est soutenu par IWGIA. Entre autres contributions, il a participé à une mission exploratrice au Gabon en Octobre 2007, afin d'étudier la situation en terme de Droits de l'Homme des peuples autochtones au Gabon. Il a dans ce cadre rencontré différents ministres et autres officiels de haut rang ainsi que des organisations internationales, des ONG et des communautés autochtones.

*Treva Braun détient une Licence en Droit de l'Université de Colombie-Britannique au Canada et un Master en Droit International des Droits de l'Homme de l'Université d'Essex au Royaume-Uni. Ses principaux domaines d'intérêt et d'expertise sont les questions autochtones et le genre. Elle habite aujourd'hui à Londres et travaille comme Coordinateur des programmes Afrique en matière de Loi et Droits de l'Homme pour Forest Peoples Programme.*

*Source : The Indigenous World 2008,  
traduction GITPA, Anna Belt, révision Patrick Kulesza.*